



Compte rendu de la Réunion syndicale du 16/12/2020 à 18h30 Hall des sports à Soumoulou

Date de la Convocation : 08/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à 18h30 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 51

Nombre de voix en exercice : 86

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 51

ORDRE DU JOUR

Collecte des eaux Usées :

- Délibération des tarifs du SEABB pour la collecte des eaux usées (45_2020_12)
 - Partie ex SMEAVO
 - Partie Ibos
 - Partie Pontacq/Lamarque Pontacq
 - Partie Lembeye
- Modification de la délibération pour les conventions de lotissement (46_2020_12)
- Point sur les travaux et études en cours

Eau Potable :

- Délibération des tarifs du SEABB pour l'eau potable (47_2020_12)
 - Partie ex SMEAVO
 - Partie ex Lembeye et les Enclaves
 - Partie ex Montaner
 - Partie ex Crouseilles
- DM en distribution de l'eau potable : Constatation emprunt reprise CCPN (48_2020_12)
- PV CCPN (49_2020_12)
- Avenant à la DSP du secteur de Crouseilles et Convention de vente en gros (50_2020_12)
- Point sur les travaux et études en cours

Toutes les compétences

- Débat d'orientation budgétaire (51_2020_12) : présentation Programmes de travaux en investissement et présentation des dépenses et recettes de fonctionnement prévisionnelles et récurrentes
- Adhésion Contrat Groupe SOFAXIS (53_2020_12)

- Convention URSAAF – régime Assurance Chômage (54_2020_12)
- Décision Modificative Budgétaire (55_2020_12)
- Embauche secrétaire en remplacement
- Questions diverses
 - Prime Covid
 - RIFSEEP instauration de l'IFSE et du CIA pour les catégories A et B techniques, pour information avant passage en CTI
 - PV mise à disposition des biens Morlaas rajout des valeurs

Les tarifs

Tarifs 2020			Tarifs 2021				
			Ex SMEAVO AEP 01/01/2017 - 31/12/2026) - Tarifs 2020				
				Montant HT	Montant TTC	nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019
			Tarifs part fermière				
			abonnement	45,6100 €	48,1186 €	10 267	1 269 832
			m3	0,9561 €	1,0087 €		
			Tarifs part Syndicale				
			abonnement	29,3000 €	30,9115 €	% part fixe	27%
			m3	0,3260 €	0,3439 €		
			AEAG				
				0,0620 €	0,0654 €		
				0,3300 €	0,3482 €	recette seabb	theorique
	Montant HT	Montant TTC					
prix facture pour 120 m3	274,06 €	289,13 €	prix facture pour 120 m3	275,80 €	290,97 €	714 788,33 €	
prix m3 pour 120 m3	2,284 €	2,409 €	prix m3 pour 120 m3	2,298 €	2,425 €	% augmentation globale : 0,64%	
			Ex MONTANER AEP (01/01/2011-31/12/2022) - Tarifs 2020				
				Montant HT	Montant TTC	nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019
			Tarifs part fermière				
			abonnement	29,1400 €	30,7427 €	1 100	156 591
			m3	1,0580 €	1,1162 €		
			Tarifs part Syndicale				
			abonnement	49,4000 €	52,1170 €	% part fixe	27%
			m3	0,2810 €	0,2965 €		
			AEAG				
				0,0620 €	0,0654 €		
				0,3300 €	0,3482 €	recette seabb	
	Montant HT	Montant TTC					
prix facture pour 120 m3	284,64 €	300,30 €	prix facture pour 120 m3	286,26 €	302,00 €	98 342,07 €	
prix m3 pour 120 m3	2,372 €	2,502 €	prix m3 pour 120 m3	2,386 €	2,517 €	% augmentation globale : 0,57%	

SEABB – 80 avenue Lasbordes – 64420 SOUMOULOU – 05 59 04 13 72
 CR REUNION SYNDICALE DU 16/12/2020

		Ex LEMBEYE AEP (01/01/2017 - 31/12/2022) - Tarifs 2020			nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019
		Montant HT	Montant TTC			
		Tarifs part fermière				
		abonnement	53,9500 €	56,9173 €	2 455	346 552
		m3	1,0551 €	1,1131 €		
		Tarifs part Syndicale				
		abonnement	27,5000 €	29,0125 €	% part fixe	28%
		m3	0,3420 €	0,3608 €		
		AEAG				
			0,0620 €	0,0654 €		
			0,3300 €	0,3482 €	recette seabb	
prix facture pour 120 m3	Montant HT 294,77 €	Montant TTC 310,98 €	prix facture pour 120 m3	296,14 €	312,43 €	186 033,28 €
prix m3 pour 120 m3	2,456 €	2,592 €	prix m3 pour 120 m3	2,468 €	2,60 €	% augmentation globale : 0,47%
Ex LES ENCLAVES AEP (01/01/2017 - 31/12/2022) - Tarifs 2020						
		Montant HT	Montant TTC	nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019	
		Tarifs part fermière				
		abonnement	53,9500 €	56,9173 €	725	122 177
		m3	1,0551 €	1,1131 €		
		Tarifs part Syndicale				
		abonnement	22,5000 €	23,7375 €	% part fixe	27%
		m3	0,2880 €	0,3038 €		
		AEAG				
			0,0620 €	0,0654 €		
			0,3300 €	0,3482 €	recette seabb	
prix facture pour 120 m3	Montant HT 282,57 €	Montant TTC 298,11 €	prix facture pour 120 m3	284,66 €	300,32 €	51 499,48 €
prix m3 pour 120 m3	2,355 €	2,484 €	prix m3 pour 120 m3	2,372 €	2,503 €	% augmentation globale : 0,74%
Ex CROUSEILLES AEP (31/12/2022) - Tarifs 2020						
		Montant HT	Montant TTC	nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019	
		Tarifs part fermière				
		abonnement	28,5700 €	30,1414 €	504	85 086
		m3	1,1427 €	1,2055 €		
		Tarifs part Syndicale				
		abonnement	45,0000 €	47,4750 €	% part fixe	24%
		m3	0,3400 €	0,3587 €		
		AEAG				
			0,0620 €	0,0654 €		
			0,3300 €	0,3482 €	recette seabb	
prix facture pour 120 m3	Montant HT 297,65 €	Montant TTC 314,02 €	prix facture pour 120 m3	298,53 €	314,95 €	51 609,24 €
prix m3 pour 120 m3	2,480 €	2,617 €	prix m3 pour 120 m3	2,488 €	2,62 €	% augmentation globale : 0,30%
				10 195,65 €		
				1 102 272,40 €		
recette estimative 2021						
mais attention période de relève!!!						

Tarifs eau potable 2021

		Part fermière (HT)	Part Syndicale (HT)
Vallée de l'Ousse	Abonnement	45,6100 €	29,3000 €
	Prix m3	0,9561 €	0,3260 €
Lembeye	Abonnement	53,9500 €	27,5000 €
	Prix m3	1,0551 €	0,3420
Les enclaves	Abonnement	53,9500 €	22,5000 €
	Prix m3	1,0551 €	0,2880 €
Montaner	Abonnement	29,1400 €	49,4000 €
	Prix m3	1,0580 €	0,2810 €
Crouseilles	Abonnement	28,5700 €	45,0000 €
	Prix m3	1.1427 €	0,3400€

Tarifs 2020			Tarifs 2021				
			Ex SMEAVO 64 AC (DSP fin 31/12/2021) - tarifs 2020				
			Montant HT	Montant TTC	nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019	
			Tarifs part fermière				
			abonnement	26,0400 €	28,6440 €	2 291	210 000
			m3	1,0198 €	1,1218 €		
			Tarifs part Syndicale				
			abonnement	25,5000 €	28,0500 €	% part fixe	17%
			m3	0,8470 €	0,9317 €		
			AEAG				
			m3	0,2500 €	0,2750 €		
			recette seabb theorique				
	Montant HT	Montant TTC					
prix facture pour 120 m3	300,50 €	330,55 €	prix facture pour 120 m3	305,56 €	336,11 €	236 290,50 €	
prix m3 pour 120 m3	2,504 €	2,755 €	prix m3 pour 120 m3	2,55 €	2,80 €	% augmentation part syndicale : 1,07%	% augmentation globale : 1,68%
			Ex SMEAVO IBOS (DSP fin 31/12/2021) - Tarifs 2020				
			Montant HT	Montant TTC	nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019	
			Tarifs part fermière				
			abonnement	26,7300 €	29,4030 €	1 174	150 000
			m3	0,4685 €	0,5154 €		
			Tarifs part Syndicale				
			abonnement	34,0000 €	37,4000 €	% part fixe	20%
			m3	1,3220 €	1,4542 €		
			AEAG				
			m3	0,2500 €	0,2750 €		
			recette seabb				
	Montant HT	Montant TTC					
prix facture pour 120 m3	300,54 €	330,60 €	prix facture pour 120 m3	305,59 €	336,15 €	238 216,00 €	
prix m3 pour 120 m3	2,505 €	2,755 €	prix m3 pour 120 m3	2,55 €	2,80 €	% augmentation part syndicale : 1,84%	% augmentation globale : 1,68%
			Ex PONTACQ et LAMARQUE PONTACQ (Prestation de				
			Montant HT	Montant TTC	nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019	
			Tarifs part fermière				
			abonnement	0,0000 €		1 274	150 000
			m3	0,0000 €			
			Tarifs part Syndicale				
			abonnement	51,5400 €	56,6940 €	% part fixe	17%
			m3	1,8668 €	2,0535 €		
			AEAG				
			m3	0,2500 €	0,2750 €		
			recette seabb				
	Montant HT	Montant TTC					
prix facture pour 120 m3	300,50 €	330,55 €	prix facture pour 120 m3	305,56 €	336,11 €	345 681,96 €	
prix m3 pour 120 m3	2,50 €	2,75 €	prix m3 pour 120 m3	2,55 €	2,80 €	% augmentation part syndicale : 1,87%	% augmentation globale : 1,68%

			LEMBEYE (Prestation de service fin 31/12/2021) - Tarifs 20		nb abonnés 2019	nb m3 vendus 2019
			Montant HT	Montant TTC		
			Tarifs part fermière			
		abonnement		0,00 €	313	24 000
		m3		0,00 €		
			Tarifs part Syndicale			
		abonnement	51,5400 €	56,6940 €	% part fixe	27%
		m3	1,8668 €	2,0535 €		
			AEAG			
	Montant HT	Montant TTC	m3	0,2500 €	0,2750 €	recette seabb
prix facture pour 120 m3	300,50 €	330,55 €	m3		0,0000 €	60 935,22 €
prix m3 pour 120 m3	2,504 €	2,755 €	prix facture pour 120 m3	305,56 €	336,11 €	% augmentation part syndicale : 1,87%
			prix m3 pour 120 m3	2,55 €	2,80 €	% augmentation globale : 1,68%
					14 448,61 €	
recette estimative 2021					881 123,68 €	

mais attention période de relève!!!

Tarifs Assainissement Collectif 2021 (45_2020_12)

		Part fermière (HT)	Part Syndicale (HT)
Vallée de l'Ousse	Abonnement	26,0400 €	25,5000 €
	Prix m3	1,0198 €	0,8470 €
Ibos	Abonnement	26,7300 €	34,0000 €
	Prix m3	0,4685 €	1,3220 €
Pontacq/Lamarque Pontacq	Abonnement		51,5400 €
	Prix m3		1,8668 €
Lembeye	Abonnement		51,5400 €
	Prix m3		1,8668 €

Débat d'orientation budgétaire (51_2020_12) : présentation Programmes de travaux en investissement et présentation des dépenses et recettes de fonctionnement prévisionnelles et récurrentes

Monsieur le Président présente à l'assemblée les différents programmes d'investissements prévus sur les 3 budgets annexes du SEABB en 2021.

Il explique également les différentes dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement propres à chaque budget ainsi que celles réparties avec des clés de répartition.

Monsieur le président précise que ces différents éléments serviront à élaborer le budget primitif du SEABB 2021 et qu'en application de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de délibérer sur ce débat concernant les orientations budgétaires.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** les différents éléments présentés et les orientations budgétaires proposées

Modification de la délibération pour les conventions de lotissement (46_2020_12)

Le SEABB possède et utilise une convention fixant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'assainissement collectif dans le cadre des lotissements.

En effet, ces réseaux reviennent dans le domaine public et leur exploitation est par la suite réalisée par le SEABB.

De ce fait, il est primordial que les réseaux et les ouvrages annexes soient réalisés dans les règles de l'art.

Intégrer :

- ❖ Les réseaux d'assainissement devront être réalisés en Polypropylène SN12 ou SN16, nous n'utilisons plus de PVC CR16.
- ❖ Dans les zones humides :

Les regards utilisés devront être en PE pour éviter les infiltrations d'eau de nappe

- ❖ Précision sur les postes de relevage et sur leurs équipements
- ❖ Précision sur les obligations de laisser des amorces sur domaine public ou bien sur un terrain voisin pour permettre à terme leur desserte (si le SEABB le juge nécessaire)

NB : Pour rappel :

Si les conditions fixées dans la convention ne sont pas respectées, alors le Syndicat se réserve le droit de ne pas réceptionner le réseau et de le laisser aux colotis.

DM en distribution de l'eau potable : Constatation emprunt reprise CCPN (48_2020_12)

INVESTISSEMENT

Dépenses		
Article (Chap.)	-Opération	Montant
2315 (23)	844 : Installation, matériel et outillage	-54 500,00
2763 (27) :	Créances sur des collectivités	54 500,00

PV CCPN (49_2020_12)

COMMUNE LABATMALE - transfert compétence Eau Potable
Procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif au bénéfice de la CCPN

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION à destination de la CCPN pour la commune de LABATMALE		
COMPTES	DEBIT	CREDIT
1027	326 729,03	
110		617,05
13111		132 188,22
2817531		193 923,76
1027		718 909,01
139111	25 837,43	
21715	886,48	
217531	692 185,10	
	1 045 638,04	1 045 638,04

PROCES VERBAL de transfert du passif à destination de la CCPN pour la commune de LABATMALE		
Emprunt		
COMPTES	DEBIT	CREDIT
1687		54 256,83
217531	54 256,83	
	54 256,83	54 256,83

Total général PV	1 099 894,87	1 099 894,87
-------------------------	---------------------	---------------------

Avenant à la DSP du secteur de Crouseilles et Convention de vente en gros (50_2020_12)

Avenant dans le cadre de notre marché d'homogénéisation des contrats, de révision des indices de la formule, des dates de reversement et de mis à jour des conventions de VEG.

Convention pour la facturation ANC du secteur de Crouseilles (50B_2020_12)

Monsieur le Président explique à l'assemblée que selon le mode de facturation défini pour la redevance ANC liée au contrôle de fonctionnement, il est préférable de conventionner avec le titulaire du contrat d'affermage eau potable pour l'encaissement et le reversement de cette somme annualisée.

Ce mode de fonctionnement limite les impayés et représente un gain de temps.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la convention ci annexée et concernant les communes en contrat d'affermage avec VEOLIA.

Monsieur le Président rappelle qu'une telle convention existait déjà pour les communes du SEABB et que les tarifs ont été renégociés.

Invité à se prononcer, le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- Approuve cette convention
- Donne pouvoir au président pour la signer et la faire appliquer

NB : 2€ par facture

Adhésion Contrat Groupe SOFAXIS (53_2020_12)

Le Président rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

un contrat concernant les **fonctionnaires relevant de la CNRACL** :

Le taux d'assurance est fixé à **5,93%** et comprend **toutes les garanties** : Décès + Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) + Longue maladie et longue durée + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail dans le seul cas de la maladie ordinaire + Infirmité de guerre

un contrat concernant les **agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale** (effectuant plus ou moins de 150 heures de travail par trimestre) :

Le taux d'assurances est fixé à **0,9 %**. et comprend **toutes les garanties**: Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15 jours, dans le seul cas de la maladie ordinaire

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat (tous les risques sont couverts, avec une franchise de 15 jours pour la seule maladie ordinaire).

Les nouveaux contrats prennent effet **au 1^{er} janvier 2021** pour une **durée de 5 ans** avec un maintien des taux garantis pendant 3 ans.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

L'Assemblée

DÉCIDE l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans,

AUTORISE le Maire (ou le Président) à signer tout document à intervenir à cette fin.

Convention URSAAF – régime Assurance Chômage (54_2020_12)

Monsieur le Président informe l'assemblée que le syndicat emploi depuis 2018 des agents non titulaires ou non statutaires.

Le SEABB a à ce titre verse en 2018-2019-2020 des cotisations à l'URSSAF, cotisations destinées à la couverture des dépenses relatives au financement du régime d'assurance chômage.

Afin de régulariser la situation un contrat d'adhésion doit être passé entre le SEABB et l'URSSAF.

Il présente à l'assemblée ce contrat d'adhésion.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical,

AUTORISE : le Président à signer le contrat d'adhésion à l'assurance chômage.

DEMANDE : à l'URSAAF que ce contrat soit pris en compte à effet rétroactif, pour tenir compte de cotisations déjà versées.

Décision Modificative Budgétaire (55_2020_12)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.)	Intitulé	Montant
6413 (012) :	Personnel non titulaire	-3 250,00
673 (67) :	Titres annulés (sur exercices antérieur)	3 250,00

Embauche secrétaire en remplacement

Le président informe l'assemblée que le recrutement d'une nouvelle secrétaire a eu lieu.

Trois candidates ont été reçues, le choix s'est porté sur Mme Gaëlle GRENIER qui prendra son poste au 04 janvier 2021 sur un contrat de 18 heures semaine.

Prime Covid (56_2020_12)

Il est proposé par le président de mettre en place une prime COVID pour les agents qui ont été en télétravail et en présentiel durant cette période et ont ainsi permis une continuité de service.

Le montant plafond est de 1 000 € pour le département des Pyrénées Atlantiques.

Le président propose une prime exceptionnelle de 400€

RIFSEEP instauration de l'IFSE et du CIA pour les catégories A et B techniques, pour information avant passage en CTI

Le RIFSEEP (IFSE + CIA) est maintenant applicable aux catégories A et B des filières techniques.

Il convient de le mettre en place pour remplacer les régimes indemnitaires existants à ce jour.

Il est déjà en place au SEABB pour les filières administratives et les catégories C de la filière technique.

Un dossier va être préparé pour présentation à la prochaine CTI qui devrait avoir lieu en février 2021.

PV mise à disposition des biens Morlaas rajout des valeurs (57_2020_12)

Une délibération a été prise le 28/09/2020, mais elle ne mentionnait pas les valeurs, il convient donc de les rajouter et de signer la convention correspondante avec la CCNEB.

Article 2 : Consistance des biens

Descriptif	Etat des biens	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/2019
1 ordinateur DELL optiplex 7020	Correct	1 192,50 €	0,00 €
Véhicule Renault Berlingo 1,9 D immatriculé CZ-433-RE	Bon état - environ 143 000 km	8 233,00 €	0,00 €
Caméra d'inspection des canalisations	Neuf	2 778,00 €	2 315,00 €

La Communauté de communes Nord Est Béarn déclare être le valable propriétaire des biens, objet de la présente mise à disposition.

Etat des travaux et études en cours

COLLECTE

Op83 : STEP d'IBOS :

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à HEA pour un montant de 49 249.58€HT incluant les études topographiques et les études géotechniques.

Marché à SYNTEA/HASTOY pour un montant de 966 177.46€HT : procédé Rhizosph'air

- 2 mois de préparation et 5 mois de réalisation.
- La période de préparation se termine et les travaux démarrent mi-janvier 2021
- La fin des travaux est donc prévue pour second semestre 2021.

Etude sur la convergence des contrats d'affermage

En cours avec 2AE

- point sur l'inventaire fait avec la SATEG. Inventaire contradictoire réalisé
- Décembre 2020 consultation de l'AMO en cours
- Mars 2021 : Consultations DSP
- Mai 2021 : remise des offres
- Septembre 2021 : attributaire

Travaux :

- **Lot2 : Poste de relevage et suppression de la STEP de Livron : BAYOL/SAUR : 170 643.00€HT**

Lot 3 : attribué au groupement HASTOY SAUR pour un montant de : 503 685.70€HT/ PSE1 : désodorisation : 27 100€HT / PSE2 : Dégrilleur automatique : 12 900€HT

Réceptionné le 2 juillet 2019, reste quelques réserves qui devraient être levées rapidement

- **STEP de PONTACQ :**

Maitrise d'œuvre de la STEP de PONTACQ attribuée à HEA : 97 700€HT

Travaux de la STEP de PONTACQ attribuée à SAUR/HASTOY/BAYOL : 2 881 817.51€HT

Subvention AEAG : 870 000€

Subvention CD64 : 0

Subvention CD65 : 87 000€

La réception avec réserve a eu lieu en octobre.

La levée des réserves est prévue pour fin janvier 2021.

- **Op 86 : restructuration du réseau d'eaux usées de la commune de PONTACQ :**

La tranche ferme est terminée mais non réceptionnée

La tranche optionnelle 1 : Rue Marquenave a démarrée mardi 13 octobre. Elle est presque terminée. Reste quelques travaux d'eaux pluviales pour le compte de la mairie, la pose du déversoir d'orga et le rejet à l'Ousse. Ne sera fait qu'à la période sèche.

- **Op 89 : réhabilitation du réseau de LEMBEYE :**

Travaux presque terminés.

Dans l'attente du retour de Bayol

- **Op 90 : Rue Joseph Peyré :**

TF : 163 401.53€HT - TC1 : 52 028.73€HT

MOE Artelia : 16 700€HT - Analyse Amiante : 950€HT

TF : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour la connexion du magasin point vert : réalisés mais non réceptionnés

TC1 : Réhabilitation du réseau d'eaux usées et déconnexion des eaux pluviales au droit du chemin du Then : décalés

EAU POTABLE

Etat des travaux et études en cours

- **Op 846 : Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en même temps que les travaux d'assainissement : restructuration du réseau de collecte des eaux usées**

MOE SETMO : 8250€HT

Travaux BAYOL/CEGETP :

Tranche optionnelle 4 : 41 640.80€HT

Tranche optionnelle 5 : 66 043.00€HT

Tranche optionnelle 6 : 106 870.60€HT

Les tranches optionnelles sont affermies au fur et à mesure des travaux sur l'assainissement collectif (restructuration du réseau)

La tranche optionnelle 4 : renouvellement Pontacq Henri IV Nord Avenue du Béarn est terminée, mais non réceptionnées.

La tranche 5 rue Marquenave a été réalisée en même temps que l'assainissement.

- **Op 844 : Programme 2020 : MOE : SETMO 23 579.00€€HT – Travaux BAYOL : 855 221.35€HT**

- Soumoulou Rue de la Devèze RD218 : à démarrer en fonction de la réfection de chaussée par le CD64

- Pontacq Avenue Henri IV (RD 640) : travaux en cours : démarrage par les antennes

- LIVRON/BARZUN Haut de Livron et Barzun : 2021

- IBOS Route de Pau (RD817) – Rue de la Barraque – Rue Mayne Lanne : les travaux sont en cours. Nécessité de se coordonner avec le Méridien

- Anoye chemin d'Abère à Simacourbe (RD207) : travaux terminés

- Gerderest – Chemin d'Abère : travaux terminés

- **Op 841 : Etude sur la convergence des contrats d'affermage**

En cours avec 2AE : présentation réalisée en début de réunion

L'inventaire est en cours : réalisation en interne.

- Juin 2021 : consultation AMO en ayant l'inventaire des biens du service à jour

- Octobre 2021 désignation de l'AMO

- Mars 2022 : Consultations DSP

- Mai 2022 : remise des offres

- Septembre 2022 : attributaire

• **Op 845 : siège social du SEABB :**

MOE : Architecte ABC à Bizanos : **87 124,08 €**

Mission complémentaire : **15 000,00**

SOCOTEC Contrôleur technique : **2 975,00 €**

SAGE étude de sol : **3 630,90 €**

CALESTREME SPS : **1 806,00 €**

Travaux :

Liste des Demandes du MOA

Agrandissement de la Grande Salle (+30 m²)

Aménagement d'un bureau supplémentaire (18m²)

Agrandissement de la surface de plancher RDC (+17 m²)

		Entreprises Mieux disantes	proposition marchés (base+PSE) après négociation AO	Estimation des TS par lot	Total par lot
LOT 01	VRD	VIGNEAU	114 682,45 €	0,00 €	114 682,45 €
LOT 02	Gros Œuvre	LALANNE CONSTRUCTION	201 680,91 €	31 500,00 €	233 180,91 €
LOT 03	Charpente / Bardage / Escalier	BARTHE & Fils	159 480,00 €	0,00 €	159 480,00 €
LOT 04	Étanchéité	SPE	46 030,00 €	15 000,00 €	61 030,00 €
LOT 05	Menuiseries extérieures / Serrurerie	ENERGY MENUISERIES	69 433,00 €	6 000,00 €	75 433,00 €
LOT 06	Menuiseries intérieures	MOURA	29 843,00 €	3 500,00 €	33 343,00 €
LOT 07	Plâtrerie / Isolation / Doublage / Cloisonnement / Faux plafond	BIE	45 520,00 €	7 200,00 €	52 720,00 €
LOT 08	Électricité Courants Forts - Courants Faibles	NOVELEC	66 026,40 €	7 600,00 €	73 626,40 €
lot 08 Bis	Électricité sonorisation et vidéo projection	AUDIOMASTER	7 429,26 €	2 800,00 €	10 229,26 €
LOT 09	Plomberie / Sanitaire / Chauffage / Ventilation	PYRENERGI	72 568,75 €	6 300,00 €	78 868,75 €
LOT 10	Peinture / Sols souples / Nettoyage	PAU PEINTURE	27 518,40 €	4 000,00 €	31 518,40 €
LOT 11	Carrelage / Faïence	PAU SOLS SOUPLES	7 800,00 €	0,00 €	7 800,00 €
LOT 12	Mobiliers / Cloisons mobiles / Cloisons modulables	ESPACES ET VOLUMES	75 500,00 €	0,00 €	75 500,00 €
TOTAL HT			923 512,17 €	83 900,00 €	1 007 412,17 €
TOTAL TTC			1 108 214,60 €	100 680,00 €	1 208 894,60 €

Les travaux de terrassement ont démarré la semaine dernière.

Le gros œuvre commencera à la rentrée

Fin des travaux prévue en octobre 2020.

Questions diverses

Approbation du RPQS du SMNEP (58_2020_12)